



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 février 2022, les règlements suivants :

1) RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 570 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce règlement modifie diverses dispositions, notamment quant à la tarification pour la livraison ou le remplacement de bacs.

2) RÈGLEMENT NUMÉRO 745-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 745 CONCERNANT LA LOCATION DE CONTENEURS À MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES INDUSTRIES, LES COMMERCEs, LES INSTITUTIONS, LES IMMEUBLES À LOGEMENTS ET LES DOMAINES PRIVÉS

Ce règlement modifie les tarifs applicables à la location des conteneurs de matières résiduelles.

Copies des règlements sont disponibles à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 9 février 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Carl Lebel, greffier-trésorier adjoint, certifie que l'avis public ci-annexé, **concernant l'entrée en vigueur des règlements 570-2 et 745-1** a été affiché sur le babillard situé devant la mairie et sur le site internet de la Municipalité le 9 février 2022.

En foi de quoi, j'ai signé, ce 9 février 2022.

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint